



C'est quoi un dossier médical?

C'est un dossier où on garde tous les documents.

Le professionnel de santé y note les informations sur ma santé.



Les informations sur la santé sont :

Mes antécédents médicaux :

Les antécédents médicaux sont les maladies et les soins que j'ai eu depuis que je suis née.

• Mes symptômes :

Mes symptômes sont les signes qui aident à savoir ce que j'ai. Par exemple, les symptômes de la grippe sont :

- La toux
- o La fièvre
- Les courbatures
- Le nez qui coule





• Mes examens médicaux :

Un examen médical est un test pour savoir ce que j'ai.

Par exemple : je peux faire une radio pour voir si j'ai un os cassé.

- Les médicaments que je prends pour me soigner
- Les courriers écrits par les professionnels de santé

Toutes ces informations sont dans mon dossier médical. Je peux demander à les voir.

Qui peut demander à voir mon dossier médical ?

Je peux demander à voir mon dossier médical.

D'autres personnes peuvent demander à voir mon dossier médical.









 J'ai plus de 18 ans, les personnes qui peuvent demander à voir mon dossier sont :



- Mon tuteur
- Avec mon accord, mon curateur, mes parents, ma famille.
- J'ai moins de 18 ans, les personnes qui peuvent demander à voir mon dossier sont :



Mon représentant légal.

Un représentant légal est une personne qui vous représente et qui défend vos intérêts.

Votre représentant légal peut être un parent, un frère ou un tuteur ou un curateur.

Il prend des décisions pour vous et avec vous.



Je peux refuser que mon représentant légal voit mon dossier médical.

Je ne veux pas que mon représentant légal voit mon dossier légal, je le dis à l'hôpital ou au professionnel de santé qui me soigne.

Comment je demande à voir mon dossier médical ?

Je peux demander à voir mon dossier médical à l'hôpital ou au professionnel de santé qui me soigne.

- Je peux demander à voir tout mon dossier médical.
- Je peux aussi demander à voir une partie de mon dossier médical.
 Par exemple, je peux demander à

voir la radio de mon genou.

Je dois choisir comment je veux voir mon dossier médical.



Pour voir mon dossier médical, je dois écrire un courrier à l'hôpital ou au professionnel de santé.

Dans le courrier, il faut :

- Dire que je veux mon dossier médical
- Donner un papier qui dit qui je suis
 Par exemple : la photocopie de ma carte d'identité.



Il y a 3 façons pour voir mon dossier médical :

- Je peux regarder mon dossier médical à l'hôpital ou chez le professionnel de santé.
- Je peux aller chercher la photocopie de mon dossier médical à l'hôpital ou chez le professionnel de santé La photocopie de mon dossier est payante.





 Je peux demander à l'hôpital ou au professionnel de santé de m'envoyer une photocopie de mon dossier médical par courrier.

L'envoie de mon dossier est payant.



Les informations que je demande ont moins de 5 ans :

 Je reçois mon dossier 8 jours après ma demande.

Les informations que je demande ont plus de 5 ans :

 Je reçois mon dossier dans les 2 mois après ma demande.

Si je n'ai pas de réponse à mon courrier je peux être aidé par le défenseur des droits.



Le défenseur des droits est une personne qui défend mes droits.

Je peux lui téléphoner de 9h à 18h

au 09.69.39.00.00





Ce document a été réalisé par l'Unapei Hauts-de-France en partenariat avec















